CENTRE DE FORMATION CARDIJN

Septembre 2025 – Analyse n° 8

Liberté d'expression sur les réseaux sociaux : un cheval fou sans garde-fou ?

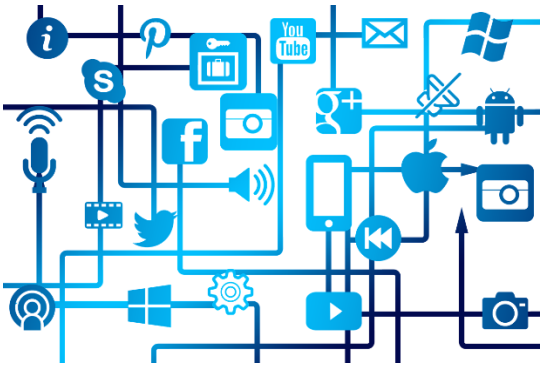

🔍 Mots-clés : Démocratie – Droit – Intelligence – Participation – S'informer

Si l'époque actuelle permet de communiquer largement, via les plateformes numériques, le débat démocratique a-t-il pour autant gagné en qualité ? Sur les réseaux sociaux, beaucoup s'agitent, entre tweets et publications frénétiques, croyant trouver le chemin de la liberté. C'est dans ce contexte que Renato Pinto, formateur au Cefoc, interroge la liberté d'expression : est-elle authentique si elle ne s'accompagne pas de certains garde-fous ?

Une précédente analyse[1] exposait les risques liés à la désinformation sur les réseaux sociaux. Malgré ces limites, ces puissantes plateformes numériques constituent des espaces d'expression sans précédent. Dans ce contexte, et sans remettre en question le principe de la liberté d'expression, il est intéressant de se demander si certaines balises existent ou s'il serait nécessaire d'en établir pour limiter d'éventuelles menaces pour le vivre-ensemble.

S'exprimer sans intermédiaire

Pendant de longs siècles, seules des personnes dotées d'une certaine autorité étaient en mesure de s'adresser à un large public : détenteurs de pouvoir, puis journalistes et auteurs.trices. Les évolutions technologiques et la propagation des outils numériques ont complètement changé la donne. Du moins, en apparence…

Les réseaux sociaux en ligne composent en fait une toile dont les fils sont essentiellement tirés par quelques ultra-riches, animés par des fins économiques et politiques.

N'en demeure pas moins cette possibilité inédite dans l'histoire de l'humanité, pour beaucoup, de disposer d'interfaces visibles d'un nombre exponentiel de personnes. Celles et ceux qui n'en disposent pas subissent d'ailleurs une forme de marginalité, par manque de visibilité, d'accès à certains services ou simplement d'espace de parole.

Cette faculté de s'exprimer directement – c'est-à-dire sans média intermédiaire – et de s'adresser au plus grand nombre est vue comme un véritable trophée pour la liberté d'expression, au point que celle-ci s'est complètement décomplexée : comme cela a été largement documenté, des idées qui naguère semblaient saugrenues voire outrancières, se sont aujourd'hui propagées dans l'opinion publique.[2]

Toute tentative d'intervention est désormais vue comme un frein à la liberté d'expression, voire une censure qui ferait injure à l'intelligence des individus, y compris lorsqu'il s'agit d'un choix argumenté de la part d'un média public.[3]

Cette liberté d'expression si précieuse est-elle sans limites ? Est-elle sans danger ? En creux se pose une question épineuse : faut-il tolérer l'intolérance ?

1 R. PINTO, *Dans les filets des réseaux sociaux*, Namur, Cefoc, septembre 2025, analyse n°7.
2 C'est le déplacement de la « fenêtre d'Overton », dont il est question dans l'analyse *Extrême-droitisation : aussi une question de communication*, Namur, Cefoc, février 2025, www.cefoc.be/IMG/pdf/analyse_3_mai_2024.pdf.
3 L'affaire du différé de la cérémonie d'investiture de Donald Trump par la RTBF illustre ce glissement, cf. *infra*.

Tous et toutes spécialistes… mais pas spécialistes de tout !

Il est sain de remettre en question les idées reçues et d'interroger ce qui semble trop évident. Cependant, le vivre-ensemble et la cohésion sociale reposent sur un certain nombre de conventions.[4] Sans cela, comment se comprendre ?

Le problème survient lorsque ces remises en question sont exploitées (voire suscitées volontairement[5]) par opportunisme politique, au point de créer de nouvelles évidences qui, elles, reposent, pour l'essentiel, non sur des données scientifiques mais sur une communication agressive et extrêmement puissante.

Bien entendu, les scientifiques ne sont pas seuls détenteurs de la vérité.[6] Mais « *pour pouvoir vivre en commun,* [il faut] *au moins s'accorder sur la vérité de faits objectifs, c'est-à-dire de ce qui effectivement s'est passé.* […] *Cette vérité des faits, dont on ne peut douter qu'ils se soient produits, est la condition de possibilité des interprétations divergentes à son sujet.* »[7]

C'est ce qui est aujourd'hui mis à mal, en grande partie à cause du fonctionnement des plateformes numériques. En effet, les bulles de filtre qui s'appliquent sur les réseaux sociaux sont autant de cloisons qui compliquent le dialogue et accentuent les clivages. La journaliste Salomé Saqué s'en inquiète : « *À vivre dans des bulles de réalités différentes, le dialogue devient impossible : ce ne sont même plus les interprétations des faits qui sont en débat, mais les faits eux-mêmes.* »[8]

La participation nécessite du discernement

La morosité suscitée par la crise sanitaire des années 2020-2022, ajoutée à l'incompréhension ou la colère face à certaines mesures jugées inadaptées voire injustes, a suscité chez beaucoup un rejet des « expert.es ». Toutefois, ce n'est pas seulement le travail des épidémiologistes et autres virologues qui est mis à mal aujourd'hui, mais aussi celui des climatologues, des historiens et historiennes, des anthropologues, des sociologues… Plus encore, chacun et chacune se sent parfois autorisé à porter une parole légitime sur tout type de sujet.

Avoir la possibilité d'exprimer son avis librement est fondamental en démocratie. Cependant, si tout le monde est effectivement expert de son propre vécu – un principe cher à l'Éducation permanente –, cela ne fait pas de chaque individu un

4 La plus importante de ces conventions est bien entendu la langue.

5 Voir notamment G. DA EMPOLI, *L'heure des prédateurs*, Paris, Gallimard, 2025 et F. SALTIEL, *La société du sans contact*, Paris, Flammarion, 2020.

6 Un chapitre est consacré à ce sujet dans l'étude *Covid-19, quatre ans après : le retour à la « vie normale » ? Regards croisés en Éducation permanente*, V. DELLA PIANA coord., Namur, Cefoc, 2024.

7 www.radiofrance.fr/franceculture/le-paradoxe-de-la-tolerance-ou-les-limites-de-la-democratie-selon-karl-popper-6482256.

8 S. SAQUÉ, *Résister*, Paris, Éditions Payot, 2024.

spécialiste de toutes les questions. Souvent, pour empoigner correctement une problématique, il faut du temps, de la pondération, de l'échange, ou à tout le moins que certaines conditions soient remplies pour favoriser le discernement.

L'accès à une information de qualité est l'une de ces conditions. Or, les informations qui circulent à grande vitesse sur les réseaux sociaux ne garantissent ni une fiabilité à toute épreuve ni une prise de recul critique suffisante. Les fausses informations s'y propagent rapidement, ce qui n'est pas sans danger. Selon certains analystes, comme Salomé Saqué, « *le développement des réseaux sociaux a ainsi permis de démultiplier la portée des messages d'extrême droite, souvent basés sur des informations erronées et mettant en avant des faits sensationnalistes*. »[9]

Alors que les outrances se multiplient, décomplexées, violentes, Facebook a assoupli sa modération des contenus[10], tandis que X (ex-Twitter) fait le lit de mouvances xénophobes et complotistes.[11]

Faut-il mettre un terme à ces dérives ? De quelle manière ? En vertu de quels principes ?

Le « paradoxe de la tolérance »

Face aux évolutions récentes dans la société, plusieurs sources ont sorti des tiroirs ce concept développé dans les années quarante par le philosophe Karl Popper : « *Si nous accordons une tolérance illimitée même à ceux qui sont intolérants, si nous ne sommes pas prêts à défendre une société tolérante contre les assauts des intolérants, alors les tolérants seront détruits, et la tolérance avec eux…* »[12]

Si ce type de réflexion met en garde en principe contre les tendances extrémistes, c'est le même genre d'arguments qu'invoquent les mouvements réactionnaires, quand ils invectivent la prétendue idéologie « woke », qui, selon eux, se montrerait intransigeante.[13] C'est pourquoi il faut rappeler que Karl Popper n'encourage pas la censure, mais qu'il utilise comme baromètre la possibilité – ou l'impossibilité – d'avoir un débat démocratique. Être confronté à des idées intolérantes n'est pas un problème en soi : « *tant qu'il nous est possible de les contrer par des arguments*

9 S. SAQUÉ, *ibid.*
10 De plus, la modération arrive souvent trop tard, quand la traînée de poudre des partages a déjà eu lieu.
11 S. SAQUÉ, *op. cit.*
12 K. POPPER, *La Société ouverte et ses ennemis*, cité sur https://fr.wikipedia.org/wiki/Paradoxe_de_la_tolérance.
13 Le terme *woke* désigne, souvent de manière péjorative, un individu « *qui est conscient et offensé des injustices et des discriminations subies par les minorités et se mobilise pour les combattre, parfois de manière intransigeante* » (Dictionnaire Le Robert). Voir *Critique de la pensée dite « woke » : une diversion réactionnaire*, Bruxelles, Action Vivre Ensemble, 2023.

rationnels et de les tenir en échec grâce à l'opinion publique, les interdire ne serait certainement pas judicieux. Mais nous avons intérêt à revendiquer le droit de les réprimer si nécessaire, même par la force ; car il se peut fort bien qu'ils n'acceptent pas la confrontation d'arguments rationnels, et dénoncent d'emblée toute argumentation ; ils risquent d'interdire à leurs adeptes d'écouter toute argumentation rationnelle, parce qu'elle serait trompeuse, et de leur apprendre à répondre aux arguments en faisant usage de leurs poings ou de leurs pistolets. »[14]

Cela dit, à la répression autoritaire, on préférera des réglementations légales, qui limitent la discrimination et facilitent à tout le moins une forme de savoir-vivre.

Cordon sanitaire *versus* liberté d'expression ?

En quelque sorte, le « cordon sanitaire » médiatique appliqué en Belgique francophone s'inspire de ce principe de précaution. Cela dit, cette barrière est aujourd'hui attaquée, en vertu de la liberté d'expression. Ainsi la RTBF fut-elle accusée de « censure » après avoir différé (de deux minutes) la retransmission de l'investiture de Donald Trump. Des commentaires outrés accusèrent aussi la chaîne publique de prendre les auditeurs et auditrices « *pour des pommes* », incapables de « *se faire son avis sur un discours diffusé en direct.* »[15]

Concernant la liberté d'expression, la présidente de la Ligue des droits humains, Sybille Gioe, souligne une difficulté majeure : « *Ce qui brouille le débat aujourd'hui également, c'est que ce terme est aussi largement mobilisé par l'extrême droite comme un argument pour décrédibiliser toute forme d'analyse critique de leur discours. Lorsque par exemple un journaliste va recadrer un discours jugé extrémiste, il va alors être accusé de porter atteinte à la liberté d'expression de son auteur.* »[16]

Le juriste Thomas Hochmann rappelle à ce propos que la contradiction n'est pas synonyme de censure. Il explique aussi que réprimer les discours de haine ne représente pas une menace pour la liberté d'expression ; il s'agit plutôt d'une façon de protéger le débat démocratique.[17]

Faut-il pour autant limiter la liberté d'expression… ou, au moins, la recontextualiser ? Édouard Delruelle, professeur de philosophie politique à l'ULiège, indique que « *la liberté d'expression est une construction sociale, culturelle, qui suppose des règles bien pensées, pas trop fortes mais effectives* ».

14 K. POPPER, *op. cit.*

15 www.rtbf.be/article/differe-ou-pas-modere-ou-pas-censure-ou-pas-retour-sur-les-enjeux-en-coulisses-du-discours-d-investiture-de-donald-trump-sur-la-rtbf-11500094.

16 *Ibid.*

17 Voir : www.revuepolitique.be/on-ne-peut-plus-rien-dire-larnaque-rhetorique-demasquee-par-thomas-hochmann/ et www.rtbf.be/article/on-ne-peut-plus-rien-dire-pourquoi-l-argument-de-la-liberte-d-expression-invoque-par-l-extreme-droite-est-il-invalide-11532992.

Selon lui, si « *n'importe qui peut dire n'importe quoi, n'importe comment, dans n'importe quelles conditions, à n'importe quel moment… Alors, il n'y a tout simplement pas de société possible. C'est la pure loi de la jungle.* »[18]

C'est pourquoi certaines balises s'imposent. En Belgique, elles sont parfois d'ordre juridique ; par exemple, la diffamation et l'incitation à la haine peuvent être poursuivies. Édouard Delruelle dénonce aussi des manières de réduire au silence certaines personnes, à force de les prendre à partie, quand cela ne vire pas carrément au harcèlement.

« *Il y a deux manières de tuer la liberté d'expression* », explique celui qui fut directeur adjoint du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. « *Soit vous mettez les gens en prison, vous les empêchez de parler. Ou bien alors, tout à l'inverse, vous créez un chaos total, une confusion totale des paroles dans laquelle ce ne sont que les paroles les plus violentes qui perceront* ». De l'avis de ce spécialiste, c'est justement ce qu'on observe aujourd'hui en Occident.

Contrairement à ce qui est parfois dénoncé, le cordon sanitaire protège la liberté d'expression plus qu'il ne la restreint. Cette spécificité de la Belgique francophone peut évidemment être remise en question ou révisée… mais elle peut aussi servir d'inspiration.[19]

Des garde-fous et des contre-pouvoirs

En plus des garde-fous tels que le cordon sanitaire, le bon fonctionnement de la démocratie nécessite des lieux de débat et de réflexion, des lieux de représentation et d'information… En Belgique, ces fonctions essentielles existent, au sein de ce qu'on appelle la « société civile » : syndicats, mutuelles, associations, presse alternative… qui font aussi office de contre-pouvoirs, quand c'est nécessaire.

Pour éviter que le bourdonnement des réseaux sociaux réduise la démocratie au silence, peut-être faudra-t-il, au sein de ces structures, restaurer le droit de répondre « je ne sais pas » ou l'envie de dire « je vais me renseigner » ? C'est ainsi que l'on peut développer la curiosité, fertiliser les imaginaires et construire ensemble le monde de demain.

Renato Pinto,
Formateur permanent au Cefoc

18 www.rtbf.be/article/differe-ou-pas-modere-ou-pas-censure-ou-pas-retour-sur-les-enjeux-en-coulisses-du-discours-d-investiture-de-donald-trump-sur-la-rtbf-11500094, *op. cit.*
19 S. SAQUÉ, *op cit.*

Pour aller plus loin

Thomas HOCHMANN, « *On ne peut plus rien dire… » Liberté d'expression : le grand détournement*, Paris, Anamosa, 2025.

Une interview de cet auteur peut être écoutée sur auvio.rtbf.be/media/week-end-premiere-l-invite-3328491.

Le Cefoc est une association qui propose des projets de formation et de recherche pour des personnes issues ou solidaires des classes populaires. La visée de la démarche du Cefoc est de permettre aux personnes en formation de participer à la construction d'une société démocratique et solidaire en devenant sujets et acteurs de leur vie personnelle, sociale, culturelle et politique.

Cette association est présente en Wallonie et à Bruxelles au travers de journées, de week-ends de formation et d'une quarantaine de groupes de formation. Elle est reconnue en Éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Asbl Cefoc
Rue Saint-Nicolas, 84 – 5000 Namur (Belgique)
Tél. +32 81 23 15 22 – Courriel : info@cefoc.be
Site internet : www.cefoc.be
Éditrice responsable : Isabelle Paquay
© Cefoc

Avec le soutien de la

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES